

**Intergovernmental Group of Experts on
Competition Law and Policy, 23rd session
Room XII, Palais des Nations, Geneva
8-10 July 2026**

Statement

Democratic Republic of the Congo

***This material has been reproduced in the language and form as it was provided.
The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the
views of UN Trade and Development.***

DECLARATION DE LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE (COMCO) DE LA REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Prononcée par le Coordonnateur de la Commission de la Concurrence
A l'occasion de la 23^e session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le
droit et la politique de la concurrence
Genève - Palais des Nations - 09 juillet 2026**

**Madame la Présidente ;
Monsieur le Secrétaire général par intérim de la CNUCED ;
Mesdames et Messieurs les délégués,**

C'est un grand honneur pour la Commission de la Concurrence de la République démocratique du Congo (COMCO) de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la vingt-troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le droit et la politique de la concurrence.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser nos sincères félicitations à Madame la Présidente pour son élection à la présidence de cette session et de lui assurer de l'entière disponibilité de la délégation congolaise à contribuer au succès de nos travaux.

Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de la République démocratique du Congo à la CNUCED pour son accompagnement constant dans le renforcement de notre cadre juridique, institutionnel et technique en matière de concurrence.

Depuis plusieurs années, la coopération entre la CNUCED et la RDC s'est progressivement transformée en un véritable partenariat stratégique, fondé sur une conviction commune : des marchés ouverts, transparents et concurrentiels constituent l'un des fondements d'une croissance durable, de l'investissement productif, de l'innovation et de l'intégration économique.

Madame la Présidente

Sous la Très Haute Autorité de Son Excellence Monsieur **Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**, Président de la République, Chef de l'État, la RDC poursuit une transformation profonde de son économie, fondée sur le renforcement de l'Etat de droit économique, l'amélioration du climat des affaires, la diversification de l'économie nationale, l'industrialisation et la promotion de l'investissement privé.

Dans cette vision, portée par le Gouvernement de la République, la politique de concurrence n'est plus perçue comme un simple mécanisme de contrôle des marchés. Elle constitue désormais un véritable instrument de politique publique, destiné à favoriser l'efficacité économique, à encourager l'innovation, à améliorer la compétitivité des entreprises, à prévenir les distorsions de marché et à garantir des conditions équitables d'exercice des activités économiques.

Cette ambition s'est traduite par l'adoption de la Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence, puis par une réforme institutionnelle majeure avec la création, par le Décret n°25/032 du 10 octobre 2025, de la Commission de la Concurrence (COMCO), nouvelle autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la politique de concurrence de la RDC.

La COMCO incarne aujourd'hui la volonté de notre pays de disposer d'une institution moderne, indépendante dans l'exercice de ses missions techniques, crédible et capable d'assurer une régulation économique conforme aux standards internationaux.

A travers la surveillance des marchés, l'analyse économique, l'instruction des pratiques anticoncurrentielles, le contrôle des opérations de concentration économique, le plaidoyer en faveur de la concurrence ainsi que la coopération avec les autorités sectorielles et les partenaires internationaux, la COMCO entend contribuer activement au renforcement de la gouvernance économique et de la sécurité juridique des investissements.

Notre ambition est également de développer progressivement une véritable culture de concurrence auprès des administrations publiques, des entreprises et des acteurs économiques, afin que la concurrence devienne un réflexe de gouvernance et un facteur durable de compétitivité.

Mesdames et Messieurs,

Les réformes engagées en RDC s'inscrivent pleinement dans la dynamique de l'intégration économique africaine.

La mise en œuvre de la ZLECAf, les initiatives portées au sein du COMESA ainsi que les conclusions de la Conférence continentale de Lomé sur la politique et le droit de la concurrence rappellent qu'une intégration économique réussie suppose l'existence d'autorités nationales fortes, de règles harmonisées et d'une coopération efficace entre les institutions chargées de faire respecter le droit de la concurrence.

La RDC adhère pleinement à cette vision.

Par sa position géostratégique au cœur du continent, son immense potentiel économique, ses ressources naturelles stratégiques et un marché de plus de cent millions d'habitants, notre pays entend jouer un rôle moteur dans l'émergence d'un espace économique africain intégré, compétitif et résilient.

La COMCO entend, pour sa part, contribuer activement au renforcement de la coopération entre autorités africaines de concurrence, au partage des expériences, à l'assistance mutuelle dans les enquêtes transfrontalières et au développement d'approches communes face aux nouveaux défis des marchés.

Madame la Présidente

Les mutations profondes que connaissent nos économies imposent aujourd'hui une adaptation constante des politiques de concurrence.

La transformation numérique, les plateformes digitales, l'intelligence artificielle, les concentrations économiques internationales, la maîtrise des données, les nouveaux modèles d'affaires ainsi que la mondialisation des chaînes de valeur créent des défis inédits pour les autorités de concurrence.

Aucune autorité ne peut désormais y répondre seule.

C'est pourquoi la coopération internationale, le partage d'expertise, le renforcement des capacités et la convergence progressive des pratiques demeurent des priorités absolues.

Dans cette perspective, la Commission de la Concurrence souhaite poursuivre et approfondir son partenariat avec la CNUCED autour de plusieurs priorités : le renforcement institutionnel de l'autorité nationale de concurrence, la formation spécialisée des enquêteurs, juristes et analystes économiques, le développement d'outils numériques d'intelligence économique et de surveillance des marchés, l'amélioration des techniques d'investigation ainsi que le renforcement de la coopération régionale et internationale.

Notre ambition est claire : faire de la COMCO une institution de référence en Afrique centrale, pleinement intégrée aux réseaux africains et internationaux de concurrence et capable d'apporter une contribution significative à la construction de la future architecture africaine de la politique de concurrence.

**Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,**

En conclusion, la Commission de la Concurrence renouvelle sa profonde reconnaissance à la CNUCED pour la qualité de son accompagnement et de son partenariat avec la République démocratique du Congo.

Elle réaffirme sa détermination à poursuivre les réformes engagées afin de consolider une économie plus compétitive, plus innovante, plus transparente et davantage intégrée aux marchés régionaux et internationaux.

Nous sommes convaincus que le droit et la politique de la concurrence constituent aujourd'hui bien davantage qu'un instrument de régulation. Ils sont devenus un levier de souveraineté économique, de compétitivité des entreprises, d'attractivité des investissements, de transformation structurelle des économies et d'intégration régionale.

La Commission de la Concurrence de la République démocratique du Congo réaffirme ainsi sa disponibilité à travailler aux côtés de la CNUCED et de l'ensemble des autorités de concurrence afin de promouvoir des marchés ouverts, équitables, transparents et innovants, au service d'une croissance durable, de la prospérité partagée et de l'intégration économique du continent africain.

Je vous remercie de votre aimable attention.